



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 17/04/2020

**BILAN DU SOUTIEN PUBLIC AUX
ACTEURS ÉCONOMIQUES DE LA
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

au 17 avril 2020

Chaque semaine, le préfet tient une conférence régionale de la continuité économique réunissant le président du Conseil régional, les présidents des chambres consulaires, les représentants des organisations patronales, les services de l'État, l'ordre des experts comptables et la fédération bancaire française afin de faire le point sur l'état de l'activité en région ainsi que les décisions à prendre ou les difficultés à identifier pour renforcer notre capacité collective de résilience.

À cette occasion, un point est fait sur les mesures partenariales et gouvernementales et le bilan de leur mise en œuvre dans les Hauts-de-France.

I. Des partenaires mobilisés pour soutenir les entreprises des Hauts-de-France

L'État, la Région Hauts-de-France, le Conseil départemental et les chambres consulaires répondent collectivement présents pour garantir la continuité économique de notre région.

1. Une cellule d'information aux entreprises : 03 59 75 01 00

Une cellule d'information aux entreprises est animée par des professionnels de l'État, de la CCI, de la Région, de la CMA et de la MEL, tous les jours, de 9h00 à 18h00. 80 lignes téléphoniques sont connectées à ce numéro afin de se consacrer à tout moment aux besoins des chefs d'entreprises.

Une boîte aux lettres unique, animée par la Direccte, a été mise en place pour centraliser les questions des entreprises : hdf.continuité-eco@direccte.gouv.fr

Cette semaine, la CIE a reçu une moyenne de 1 078 appels par jour. Près de 50 % des appels proviennent du département du Nord. Les questions portent pour 43% sur l'activité partielle, 20 % sur le fonds de solidarité, 10% sur les besoins de liquidité bancaire.

**Préfecture
de la région
Hauts-de-France**

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

Service régional de la communication interministérielle

12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003
59039 LILLE Cedex



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

2. Un document unique

Un document unique répertorie l'ensemble des aides pouvant être apportées pour aider les entreprises à surmonter les difficultés dans lesquelles les a plongées le coronavirus, avec l'ensemble des contacts utiles.

Il est mis à jour régulièrement et consultable à cette adresse :

<https://hautsdefrance.cci.fr/actualites/covid-19/> ou sur le site de l'Etat dans le Nord :

<http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Coronavirus-Mesures-destinees-aux-entreprises>

Il sera mis à jour à nouveau la semaine prochaine à la suite de la prochaine publication des textes traduisant les récentes annonces gouvernementales.

II. Bilan de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en Hauts-de-France

1. Le soutien direct de l'État

Activité partielle : 59 000 entreprises régionales ont demandé l'activité partielle (+20 % par rapport à la semaine précédente), pour 652 346 salariés, soit 285 millions d'heures. Seuls 3 dossiers ont, à ce jour, été refusés.

Les difficultés liées aux modalités de connexion à l'Agence des services et de paiement sont en passe d'être résolues et font l'objet d'une attention soutenue de la part des services de l'État.

Reports de charges sociales : Près de 19 000 demandes de report de cotisation ont été enregistrées depuis la mi-mars. Hors travailleurs indépendants, la région Hauts-de-France enregistre un report de cotisations de 530 M€ sur un total de 1,855 Mds€ attendus, soit environ 30 % en reste à recouvrer (échéances du 15/03 et du 05/04).

L'échéance du 20 mars, qui ne concernait que les travailleurs indépendants a été reportée intégralement soit 36,5 M€ de reste à recouvrer supplémentaires.

Par ailleurs, plus de 3600 travailleurs indépendants ont déposé une demande d'aide exceptionnelle d'Action sociale. Enfin, plafonnée à 1250 € et basée sur les cotisations versées en 2019, une prime sera automatiquement versée aux artisans commerçants à la fin avril 2020.

Reports de charges fiscales : Au 16 avril, 5 200 entreprises régionales ont demandé des délais de paiement ou un report de charges fiscales (+7 % par rapport à la semaine précédente) pour un montant de 172 M€ tous impôts confondus.

Fonds de solidarité : Au 9 avril 2020, 35 549 entreprises régionales ont déposé une demande pour un montant total de 46,3 M€. Le montant moyen s'élève à 1303 € en Hauts-de-France. Le taux de rejet pour ce fonds de solidarité s'établit regionalement à 2,6% (souvent pour une erreur de RIB).

Report d'échéances douanières : Au 14 avril, 5,9M€ de reports d'échéances ont été accordés.

**Préfecture
de la région
Hauts-de-France**

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

Service régional de la communication interministérielle

12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003
59039 LILLE Cedex



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Bpifrance : Sur ses propres financements bancaires, Bpifrance a reporté ses échéances pour 200 M€. Sur les nouveaux dispositifs en lien avec le Covid-19, 198 dossiers (prêts Atout, prêt Rebond, Renfort A+) ont été accordés pour 134,5 M€ (+5 % en une semaine).

2. Le soutien bancaire

Reports d'échéances bancaires : 77 169 entreprises régionales ont bénéficié d'un report d'échéance bancaire, pour un montant de 5,9 Mds€.

Prêts garantis par l'État (PGE) : 19 611 entreprises ont demandé un PGE pour un montant total de 2,4 Mds€ (123 k€ en moyenne). Une demande qui continue de progresser : +45 % en volumétrie et +32 % en montant par rapport à la semaine dernière. Le taux de refus reste faible (4,96 %). La Banque de France va étudier les raisons de ces refus ; certains dossiers pourraient bénéficier du « nouveau » PGE (éligibilité des entreprises en procédure collective).

Médiation du crédit / Banque de France : Sur 262 dossiers en médiation enregistrés, 237 ont été déclarés éligibles. A date, 46 succès et 33 échecs, le solde est en « stock ».

Tribunaux de commerce des Hauts-de-France : Au 16 avril, 329 demandes ont été enregistrées sur le "Fonds Premier secours - spécial Covid".

**Préfecture
de la région
Hauts-de-France**

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

Service régional de la communication interministérielle

12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003
59039 LILLE Cedex



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)